

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



COMMUNE DE BIBLISHEIM

SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. LAPP Alain, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, M. WEBER Pierre

Membres absents excusés : Mme TRITSCHLER Patricia

Pouvoirs : Mme TRITSCHLER à M. WEBER

Date de la convocation : 26 juin 2020

Avant de passer à l'ordre du jour:

- **HUIS-CLOS**
En application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant que la salle ne permet pas la présence de public en respectant les distances sociales, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide à l'unanimité de siéger à huis-clos.
- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme SCHELLENBERGER Michèle
- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2020**
Le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.
- **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**
Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

Compétence	Décision	Date
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NÉANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NÉANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NÉANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption des parcelles 54 et 57, section 6 propriété consorts JACOB-JAEHME)	16/06/2020
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NÉANT	

BUDGET PRIMITIF

*** Subvention pour les activités scolaires et périscolaires**

Le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention de 60 € par enfant originaire de la commune et scolarisé dans une école de RPI, pour les activités scolaires et périscolaires. Selon les informations communiquées, le montant de ces subventions s'élève à :

- 300 € pour la coopérative scolaire de BIBLISHEIM
- 900 € pour la coopérative scolaire de GUNSTETT

Aucun enfant de BIBLISHEIM n'est scolarisé à WALBOURG.

*** Subventions communales 2020**

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes :

- Association des Œuvres Scolaires : 33,00 €
- Coopératives scolaires : 1.200 €
- CARITAS : 400 €
- Divers : 367 €

*** Travaux de réfection de l'Eglise**

Le Conseil Municipal décide la réfection de l'église (clocher, vitraux, calvaire) pour un montant prévisionnel de 85.000 € et demande les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux aux titres de la préservation du Patrimoine Emblématique d'Alsace et du Fonds de Solidarité Communale.

*** Budget primitif pour l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2020 dont la balance générale s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 294.484,97 €

RECETTES : 294.484,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 208.800,55 €

RECETTES : 208.800,55 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après chaque renouvellement de Conseil Municipal, il faut également renouveler la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission, présidée par le Maire ou l'adjoint délégué, est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, sur proposition du Conseil Municipal, à partir d'une liste de contribuables de la commune.

Le Conseil Municipal propose une liste de 24 contribuables.

AUTRES POINTS VUS

- **Formation des élus**

Les conseillers ont été destinataires du programme de formation proposé par l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale), en collaboration avec l'Association des Maires du Bas-Rhin, à destination des élus.

- **Elections sénatoriales**

L'élection des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs aura lieu le vendredi 10 juillet 2020.

- **Eclairage public**

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité d'éteindre un lampadaire sur 2 durant la nuit. Cette opération n'est cependant techniquement pas possible compte tenu de l'installation. Mme SCHELLENBERGER précise que le réseau d'éclairage public est doté d'une horloge astronomique qui permet d'une part de moduler l'éclairage en fonction des heures de coucher et lever du soleil, et d'autre de réduire l'intensité lumineuse la nuit sur les ampoules LED.

Fin de la réunion: 21H35

Le Maire

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

